



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la fourniture de matériels pour le restaurant au Club House dans
le cadre de la rénovation du patrimoine immobilier du golf de
Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le
Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes
(SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de
Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 juin 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SAS CHOMETTE - 1 et 3 rue René Clair - ZAC des Radars à GRIGNY (91350)
 - **Missions confiées** : fourniture de matériels pour le restaurant au Club House du golf de Moliets
 - **Montant total** : 2 144,61 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché, à le notifier à son titulaire et à verser un acompte d'un montant de 773,00 € TTC.

Fait à Mont-de-Marsan, le **19 JUIN 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON